

AFFAIRE N° 57.- Passation de contrats avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la campagne 1974 - 1975.

Elèves à la charge de la commune.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des contrats avec les entrepreneurs pour le transport des élèves de l'A.R.F.R.M.O. et des élèves non subventionnés par l'Education Nationale.

	<u>Elèves de l'ARFRMO</u>
- TRANS.NORD .....	4
- SAUTRON Raphaël .....	5
- TRANS.TAX (circuit n°3) .....	4
- Mme ZANEGUY Emmanuel .....	2
- RAPID.TRANSPORTS .....	6
- M. MOUTOUSSAMY Emile .....	1
- DIONY.TRANSPORTS .....	16
- STUD .....	17
- STUD .....	87 (élèves non subventionnés)
	<hr/>
TOTAL ...	142

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944, article 826 et 6 455 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRE N° 57 bis. - Passation de contrats avec les entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la campagne 1974 - 1975.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer des contrats avec les entrepreneurs suivants :

	<u>Elèves subventionnés</u>
- TRANS.NORD .....	267
- M. SAUTRON Raphaël .....	361
- TRANS.TAX (circuit n° 3) .....	250
- Mme ZANEGUY Emmanuel .....	236
- RAPID.TRANSPORTS .....	152
- M. MOUTOUSSAMY Emile .....	167
- DIONY.TRANSPORTS .....	161
- STUD .....	446
- TRANS.TAX (CIRCUIT N° 9) .....	44
- SETCOR .....	39
	<hr/>
TOTAL .....	2 123

Les élèves transportés bénéficient de la subvention de l'Education Nationale.

La dépense correspondante supportée par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65 % et 35 % sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944, article 826 et 6 455 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.